



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 AVRIL 2022**

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2022

L'an deux mil vingt et deux,
le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en
séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur
BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 21h45), Monsieur BARRIER, Madame LENOIR,
Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT,
Madame CROS, Madame PLESSIER (installée après le point n°1), Monsieur LAMAAZI,
Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN,
Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur TERRIER, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame CORFMAT, absente excusée donne pouvoir à Madame PLESSIER (après 21h45).
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Madame BÉRAULT.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à LAMAAZI.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Monsieur MEUCCI, absent excusé donne pouvoir à Monsieur DERUEM.

Madame MOREL, absente
Monsieur KANOUTE, absent.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant que la commission des finances s'est réunie le 28 mars dernier et que le projet de Budget Primitif lui a été présenté,

Considérant le Débat d'Orientaion Budgétaire tenu le 28 mars 2022,

Considérant le Budget Primitif 2022 annexé à la présente convocation,

Considérant sa présentation et le commentaire qui l'accompagne,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Adopte le document budgétaire ci-joint, comprenant notamment la répartition des crédits de subventions, ainsi que le Budget primitif dont les montants et son équilibre sont décrits ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	6 183 778.18 €
Recettes de fonctionnement	5 334 514,00 €
Résultat reporté	849 264.18 €
Total Recettes de fonctionnement	6 183 778.18 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	2 551 611.68 €
Restes à réaliser 2021	143 480,31 €
Solde d'exécution reporté	39 705 ,51 €
Total Dépenses d'investissement	2 734 797.50 €
Recettes d'investissement (dont affectation du résultat 116 568.36 € compte 1068)	2 668 180.04 €
Restes à réaliser 2021	66 617.46 €
Total Recettes d'investissement	2 734 797.50 €

Le Budget Primitif 2022 est donc de :

- **6 183 778.18 €** en ce qui concerne la section de fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes.
- **2 734 797.50 €** pour la section d'investissement, équilibré en recettes et en dépenses.



Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 10

Contre : 13

Abstention : 4

Le Budget Primitif 2022 n'a pas été approuvé

Date de convocation : 07/04/2022

Date de l'affichage : 22/04/2022

N° : 27/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 20/04/22

Publié le : 20/04/22

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



Le Maire,

Philippe MAUGER

Vice-président du Pays du Clermontois

